

DESCENTE EFFECTUEE A LA PRISON DE MBANGA

En date du 15 septembre 2008, Me WEGUELA Odette et Me TEUFACK ont effectué une descente à la prison de Mbanga dans le cadre des activités de WCIC.

Nous avons rencontré les détenues qui étaient au nombre de six, toutes ayant été jugées. Deux d'entre elles ont interjeté appel et leurs procédures sont pendantes devant la cour d'appel du Littoral. Il s'agit de :

1. DJOUKENG Suzanne poursuivie pour escroquerie dont l'affaire passera à la cour d'appel le lendemain 16 septembre.
2. PONDJOU Julienne, dont l'affaire passera à la cour d'appel le 30 septembre 2008.

Nous nous sommes entretenues avec elles, en vue de voir comment nous pouvons les aider. Le problème majeur qui a retenu notre attention est celui des dépens.

En effet, le cas de Dame COMFIBEN LENYUY est pathétique, prévenue de recel simple et mis en Détention Préventive le 7 juillet 2008, elle a été condamnée à un mois d'emprisonnement et à 45 000 F Cfa d'amende ; donc contrainte par corps de trois mois pour une procédure qui a duré un mois.

Nous trouvons que 45 000 F CFA d'amende sont excessifs ; cette dame est très malade, mais doit purger la contrainte par corps. Les autres dames n'ont pas fait appel de leur décision, faute de moyen. Malheureusement, nous nous trouvons dans l'impossibilité de les aider, les délais d'appel étant expirés dans leurs cas respectifs ;

Rendez- vous a été pris avec dame DJOUKENG Suzanne pour son audience du lendemain à la cour d'appel.